

Comité Syndical En synthèse *

24 juin 2026



Que retenir de la réunion du 24 juin 2026?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

.....

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Parc du Pilat, il est procédé à l'élection du Président et du Bureau à chaque renouvellement des conseils municipaux.

La séance est présidée par Louis-Jean FONTBONNE, délégué de la Commune de Rive-de-Gier, doyen de l'assemblée et le secrétariat de séance est assuré par le benjamin, Grégoire COTE, délégué de la Commune de Loire-sur-Rhône.

Louis-Jean FONTBONNE rappelle qu'au sein du comité syndical du Parc, chaque délégué dispose d'une voix, à l'exception des 10 délégués de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui disposent chacun de 4 voix délibératives.

L'élection à la Présidence du Comité Syndical se fera à bulletin secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au second tour.

Le président de séance rappelle que deux candidatures à la présidence ont été déposées dans les délais impartis, soit le 9 juin 2026 au plus tard.

- Virginie BONNET-FERRAND, déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Luc THOMAS, délégué de la Commune de Saint-Romain-en-Gal

Après le dépouillement des votes, Madame Virginie BONNET-FERRAND est élue Présidente du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.



Virginie BONNET-FERRAND,
Présidente du Parc naturel régional
du Pilat

ÉLECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Après l'élection de la présidence il est procédé à l'élection du Bureau.

Virginie BONNET-FERRAND explique que l'élection se fera, au sein de chaque collège, à bulletin secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au second tour.

Il rappelle que tous les collèges, y compris celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des Conseils départementaux de la Loire et du Rhône, sont appelés à désigner leurs représentants au Bureau.

Plusieurs candidatures au Bureau ont été déposées dans les délais impartis, soit le 9 juin 2026 au plus tard.

Il est ensuite procédé au vote.

Les résultats pour chaque collège sont les suivants :

- Collège du territoire :
 - » secteur des Monts du Pilat : Martine BRUNON, Geneviève MANDON, Philippe ROYET et Denis THOUMY sont élus au Bureau du Parc.
 - » secteur du Pilat Rhodanien : Michel GAUCHER, Martine MAZOYER, Jean-Baptiste PERRET et Serge RAULT sont élus au Bureau du Parc.
 - » secteur du Gier : Hans ALBERT et Pierre CARCELES sont élus au Bureau du Parc.
 - » secteur de Vienne Condrieu : Michel CHARMET, Daniel DÜRR, Pascal GERIN et Luc THOMAS sont élus au Bureau du Parc.

- Collège des Villes Portes : Yves ALAMERCERY, Bernard CHAMPANHET et Brahim HAMMOU OU ALI sont élus au Bureau du Parc.
- Collège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Dino CINIERI, Emmanuel MANDON et Aline MOUSEGHIAN sont élus au Bureau du Parc.
- Collège du Conseil Départemental de la Loire : Stéphanie CALACIURA, Valérie PEYSELON et Nadia SEMACHE sont élues au Bureau du Parc.
- Collège du Conseil Départemental du Rhône : Philippe MARION est élu au Bureau du Parc.



Les membres du Bureau du Parc naturel régional du Pilat



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaï 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr